



Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) :

Questions fréquentes

Les changements climatiques présentent des impacts dès aujourd'hui et qui continueront à se faire sentir au cours de ce siècle et au-delà. Une réponse efficace aux changements climatiques nous oblige à réduire urgemment nos émissions et à nous adapter à ces impacts. Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) est une façon importante pour les pays de renforcer leur résilience face aux impacts des changements climatiques.

Ici au Secrétariat du Réseau mondial de PNA, il nous est souvent demandé — par un éventail d'acteurs — d'expliquer en quoi consiste le processus de PNA et pourquoi il est important. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des questions souvent posées.

Avez-vous d'autres questions à propos du processus de PNA auxquelles vous voudrez que nous répondions ? Merci de nous contacter à : info@napglobalnetwork.org

Principes de base

Qu'est-ce que le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) ?

La définition, les objectifs et les orientations officiels du processus de PNA sont disponibles [sur le site web de la CCNUCC](#).

En termes simples, le processus de PNA est un processus stratégique qui **permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter aux changements climatiques.**

Mené par les gouvernements nationaux, le processus de PNA consiste à analyser les changements climatiques actuels et futurs et à évaluer la vulnérabilité à leurs impacts. Cela sert de fondement pour identifier et prioriser les options d'adaptation, mettre en œuvre ces options et suivre les progrès accomplis et les résultats.

Il est important de noter que le processus de PNA **met en place les systèmes et capacités** nécessaires pour que l'adaptation fasse partie intégrante de la planification du développement, de la prise de décision et de la budgétisation d'un pays, tout en s'assurant que cela représente une pratique courante plutôt qu'une activité ponctuelle isolée.

Quels sont les objectifs du processus de PNA ?

Au final, le processus de PNA vise à rendre plus résilients les personnes, les lieux, les écosystèmes et les économies face aux impacts des changements climatiques.

Le processus de PNA a également pour but d'intégrer l'adaptation dans la pratique courante en matière de développement, pour que les besoins d'adaptation soient incorporés dans la manière dont les pays planifient leur avenir, investissent leurs ressources et suivent leurs progrès.

Est-ce que l'acronyme PNA signifie « plan national d'adaptation » ou « planification nationale de l'adaptation » ?

Dans le contexte des discussions de la CCNUCC, l'acronyme PNA signifie « plan national d'adaptation » tandis que la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des PNA est connue sous le nom de « processus de PNA ». Cela reflète le fait qu'il existe à la fois un document (un plan) et un processus (la planification) associés à cet effort. L'expression « planification nationale de l'adaptation » est également fréquemment utilisée pour décrire le processus en tant que tel (au lieu de « processus de PNA »).

Dans la conversation de tous les jours et dans la pratique habituelle auprès des parties prenantes pertinentes, peu importe quelle expression est utilisée ; ce qui est important, c'est que tout le monde partage une compréhension commune du fait qu'il s'agit d'un processus permettant d'identifier et de répondre aux priorités d'un pays en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Historique des PNA et du processus de PNA

Quand (et pourquoi) le processus de PNA a-t-il été créé ?

Le processus de PNA a été officiellement créé en 2010 en vertu du [Cadre de Cancún pour l'adaptation](#) issu de la 16ème Conférence des Parties à la CCNUCC. Il a été mis en place dans l'optique d'aider les pays à incorporer l'adaptation au cœur de la prise de décision en matière de développement afin d'éviter qu'elle soit traitée en tant que question environnementale isolée.

Le processus de PNA a également été mis en place afin de garantir que les pays tiennent compte de l'adaptation à moyen et à plus long terme — ce qui représente un passage d'interventions ponctuelles fondées sur des projets et focalisées sur les besoins à court terme vers des approches plus stratégiques et programmatiques de l'adaptation.

De nombreux pays déployaient des efforts pour identifier les besoins d'adaptation et les intégrer dans leurs processus de prise de décision avant 2010 (voir ci-dessous). Le processus de PNA s'appuie sur ce travail et vise à intensifier les efforts d'adaptation.

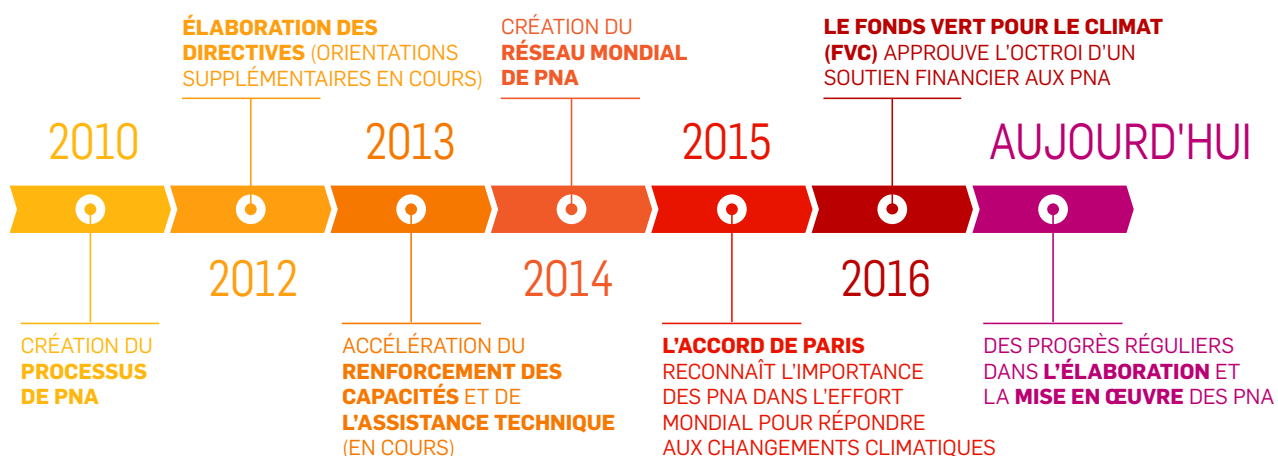
La planification nationale de l'adaptation ne s'est-elle pas déroulée avant la création formelle du processus de PNA ?

Oui, absolument. Le processus de PNA ne représente pas la première tentative de la CCNUCC visant à faciliter la planification de l'adaptation dans les pays en développement. En 2001, les pays les moins avancés (PMA) ont été invités à élaborer des [programmes d'action nationaux d'adaptation \(PANA\)](#), qui visaient à identifier les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation. Plus de 50 PMA ont répondu à cet appel en présentant une liste de projets d'adaptation priorités dans divers secteurs (CCNUCC, 2017).

La différence principale entre les PANA et les PNA est que les PANA étaient axés sur les besoins et priorités d'adaptation **à court terme**, alors que le processus de PNA cherche à identifier et répondre aux besoins d'adaptation **à moyen et à long terme**. Cela dit, les processus de PNA des PMA devraient s'appuyer sur l'expérience acquise grâce à leurs PANA.

Outre les PANA, et en dehors du processus formel de la CCNUCC, de nombreux pays élaboraient déjà des plans d'adaptation et/ou intégraient l'adaptation dans leurs prises de décision portant sur le développement avant 2010. Cela englobait l'élaboration de stratégies nationales d'adaptation globales, de plans sectoriels et de plans aux échelons infranationaux. Le processus de PNA représente une opportunité pour rassembler ces efforts en un tout cohérent et pour s'appuyer sur ceux-ci dans le cadre d'une approche coordonnée.

Comment le processus de PNA a-t-il évolué depuis sa création ?



2010 : CRÉATION DU PROCESSUS DE PNA

Le processus de PNA est officiellement créé à la 16^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC en vertu du [Cadre de Cancún pour l'adaptation](#), qui a pour objectif de renforcer les mesures d'adaptation dans les pays en développement.

2012 : ÉLABORATION DES DIRECTIVES (ORIENTATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN COURS)

Un ensemble de [directives techniques](#) est publié par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA), l'organe de la CCNUCC chargé de fournir un appui aux PMA dans le cadre du processus de PNA.

En se basant sur les directives techniques de la CCNUCC, différents acteurs ont élaboré des [orientations supplémentaires](#) pour le processus de PNA, en mettant l'accent sur des questions clés telles que l'intégration verticale, le financement et les services climatologiques.

2013 : ACCÉLÉRATION DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (EN COURS)

La première Expo des PNA a lieu au mois de juin afin de lancer le processus de PNA des PMA. Une Expo des PNA est maintenant tenue presque tous les ans, rassemblant les équipes de pays, les organisations, les organismes et d'autres parties prenantes pour leur permettre de partager leurs expériences, mobiliser l'action et le soutien, et identifier les lacunes et les besoins autour du processus de PNA.

Au cours du même mois, le [Programme d'appui global aux PNA](#) (PAG-PNA), un effort conjoint du PNUD et d'ONU environnement, est lancé afin d'aider les PMA — et plus tard, les pays en développement de manière plus générale — à identifier les besoins techniques, institutionnels et financiers pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et le financement au niveau national.

Le renforcement des capacités et l'assistance technique pour les PNA se poursuit jusqu'à ce jour, avec davantage de donateurs et d'organisations qui œuvrent pour faire progresser les processus de PNA des pays en développement.

2014 : CRÉATION DU RÉSEAU MONDIAL DE PNA

Le Réseau mondial de PNA est créé lors de la 14^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC à Lima (Pérou) par un groupe de représentants de sept pays en développement (l'Afrique du Sud, le Brésil, la Jamaïque, le Malawi, le Pérou, les Philippines et le Togo) et quatre agences bilatérales (provenant de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni). Son but est de proposer une plateforme mondiale pour l'apprentissage et l'échange entre pairs, une assistance technique sur mesure pour les pays en développement et une meilleure coordination des donateurs bilatéraux dans le domaine des PNA. Le Réseau complétera les efforts déjà amorcés grâce à d'autres programmes de soutien aux PNA tels que le PAG-PNA.

2015 : L'ACCORD DE PARIS RECONNAÎT L'IMPORTANCE DES PNA DANS L'EFFORT MONDIAL POUR RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris (France), 195 pays adoptent l'Accord de Paris, un accord mondial visant à s'attaquer aux changements climatiques et à leurs impacts néfastes. Le paragraphe 9 de l'article 7 de l'Accord précise que « chaque Partie entreprend, selon qu'il convient, des processus de planification de l'adaptation et met en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles. » Ce paragraphe est le seul de l'article portant sur l'adaptation qui oblige les pays à passer aux actes, ce qui rend le processus de PNA indispensable pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris.

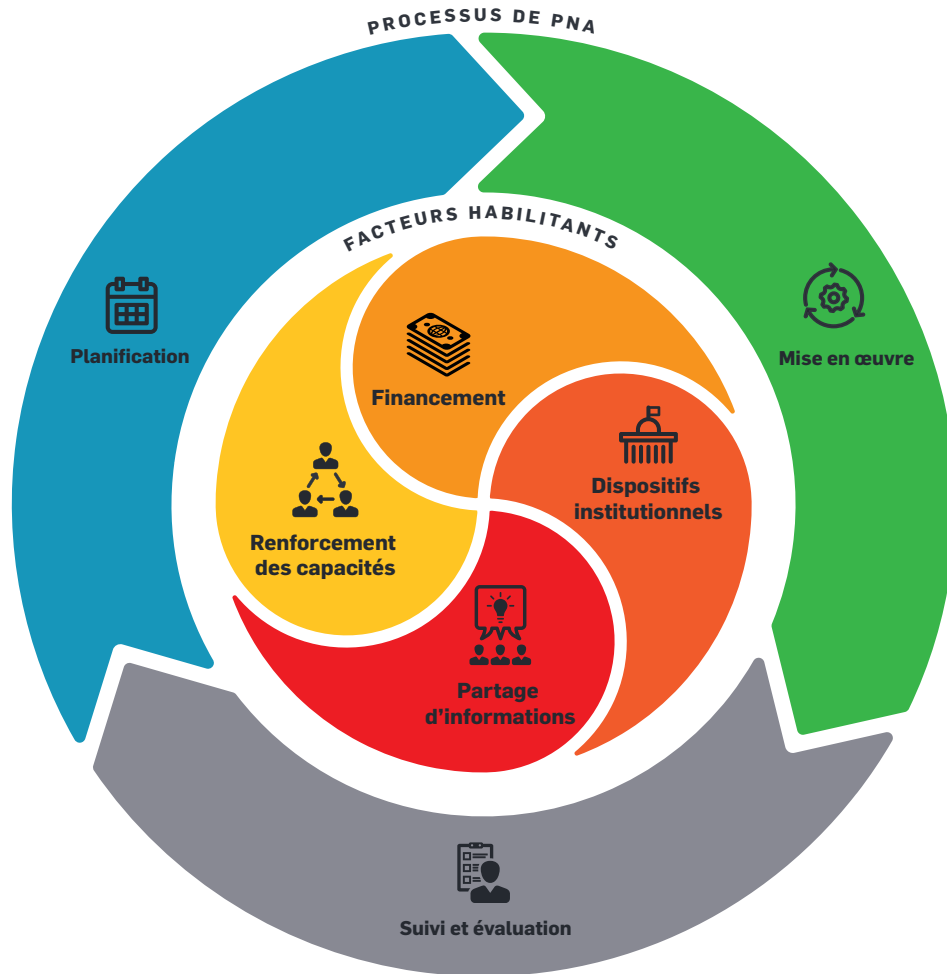
Au cours de la même réunion, la Conférence des Parties demande au Fonds vert pour le climat (FVC) d'accélérer son soutien à l'élaboration des PNA et à la mise en œuvre subséquente des politiques, projets et programmes qui y figurent.

2016 : LE FONDS VERT POUR LE CLIMAT (FVC) APPROUVE L'OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER AUX PNA

En réponse à la requête formulée à Paris, qui reconnaissait que le soutien au processus de PNA était souvent ponctuel, axé sur les projets et généralement insuffisant, le Conseil du FVC approuve l'octroi d'un soutien financier à l'élaboration des PNA. Les pays en développement peuvent avoir accès à jusqu'à 3 millions d'USD chacun pour « la planification nationale de l'adaptation et d'autres processus de planification de l'adaptation » à travers son Programme de préparation et de soutien préparatoire aux PNA ([Conseil du FVC, décision B.13/09, paragraphe \(e\)](#)).

AUJOURD'HUI : DES PROGRÈS RÉGULIERS DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PNA

En général, des progrès réguliers, mais plus lents que souhaité, ont été accomplis en matière de PNA — notamment dans les PMA. La CCNUCC [a relevé](#) en décembre 2019 que 120 pays en développement avaient au moins initié des processus de PNA et les faisaient avancer de diverses



façons. Qu'il s'agisse de procéder à des évaluations de vulnérabilité, de mettre en place des structures institutionnelles de prise de décision en matière d'adaptation, d'identifier et de prioriser les options d'adaptation ou d'obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces options — les pays progressent. En date de novembre 2019, 32 pays avaient obtenu un financement du FVC pour leurs PNA et 16 pays avaient soumis leurs documents de PNA à [NAP Central](#) (bien que cela ne reflète pas le nombre total de documents réellement produits, car certains d'entre eux n'ont pas encore été communiqués à la CCNUCC).

Le processus de PNA en tant que tel

Qu'est-ce qui implique réellement le processus de PNA ?

On peut considérer que le processus de PNA comporte trois grandes étapes — la planification, la mise en œuvre et le S & E — qui s'appuient chacune sur le renforcement des capacités, le financement, les dispositifs institutionnels appropriés et le partage d'informations entre les différents acteurs impliqués. Pendant l'étape de planification, les vulnérabilités et risques

climatiques sont évalués, les options pour la gestion de ces risques sont identifiées et priorisées, et les stratégies pour leur mise en œuvre sont élaborées. Pendant l'étape de mise en œuvre, ces stratégies sont peaufinées, le financement est obtenu et les ressources techniques et humaines requises sont obtenues et déployées. Les progrès réalisés, les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ces stratégies sont suivis et communiqués dans le cadre du S & E.

Les [directives techniques](#) du processus de PNA élaborées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA) indiquent que le processus de PNA se compose de quatre éléments : A. Travail préparatoire et prise en compte des lacunes ; B. Éléments de la phase préparatoire ; C. Stratégies de mise en œuvre ; et D. Notification, suivi et examen. Cela correspond aux trois étapes décrites ci-dessus et illustrées par le graphique ci-dessous, les éléments A et B correspondant à la « planification », l'élément C à la fois à la « planification » et à la « mise en œuvre » et l'élément D au « S & E ».

Attendez, le processus de PNA englobe alors plus que la planification ?

Oui. Cela peut porter un peu à confusion car le mot « planification » apparaît bien sûr dans le terme « PNA », mais — comme le montre le diagramme ci-dessus — le processus de PNA implique effectivement davantage que la planification. En effet, l'utilisation du terme « processus de PNA » représente une tentative de souligner que la planification de l'adaptation débouche sur quelque chose de plus — notamment la mise en œuvre de mesures sur le terrain.

Alors qu'une planification robuste — comportant l'évaluation des vulnérabilités et risques, la priorisation des besoins d'adaptation et l'identification des lacunes de capacité — représente le fondement d'une action d'adaptation significative, elle ne doit pas s'arrêter là. Toutes les ressources investies dans l'élaboration de plans, stratégies et politiques valables doivent se traduire par des efforts concrets qui réduisent la vulnérabilité des personnes et des lieux face aux impacts des changements climatiques ; cela est également la raison pour laquelle la production d'un document de PNA ne peut pas être perçue comme étant le résultat le plus important d'un processus de PNA.

Le PNA est-il un document ou un processus ?

Les deux. Mais une des choses les plus importantes qu'il convient de signaler est que la planification nationale de l'adaptation est un processus — il s'agit d'un cycle continu de planification, de mise en œuvre et de suivi et évaluation (S & E) qui est ajusté au fil du temps en fonction des informations reçues en retour et des leçons tirées. Autrement dit, à mesure que les pays découvrent ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans leur contexte spécifique, le processus de PNA devrait être amélioré.

La publication d'un *document* de PNA qui présente la démarche du pays et ses priorités en matière d'adaptation peut marquer une étape importante des processus de PNA d'un grand nombre de pays. Mais certains pays peuvent choisir de ne pas élaborer un nouveau document de PNA si, par exemple, ils disposent déjà d'un document politique qui énumère leurs priorités relatives à l'adaptation aux changements climatiques. D'autres encore élaborent plusieurs documents

au cours de leur processus de PNA, documents qui peuvent inclure des plans et/ou stratégies d'adaptation sectoriels.

Quelle que soit la démarche d'un pays vis-à-vis de la production d'un document de PNA, il est important de souligner qu'il ne s'agit que d'une seule étape d'un processus plus vaste. En d'autres termes, le processus de PNA ne se termine pas avec un document. Les pays ayant achevé des documents de PNA continuent à investir dans leurs processus de PNA par l'évaluation régulière des risques climatiques, l'implication des parties prenantes, le renforcement des capacités, l'identification de sources de financement pour la mise en œuvre, le suivi et la notification des progrès réalisés et le réexamen des priorités d'adaptation déclarées.

Mais le processus de PNA se focalise sur le niveau *national* ... n'est-ce pas ?

Oui, mais les acteurs infranationaux ont un rôle important à jouer !

Encore une fois, le mot « national » dans le terme « PNA » pourrait vous amener à croire que le processus vise uniquement les parties prenantes et les institutions fonctionnant au niveau national — telles que les gouvernements centraux ou fédéraux, les ministères sectoriels, les départements, etc. Mais cela n'est en fait pas le cas.

Les processus de PNA réussis créent des liens intentionnels et stratégiques entre la planification, la mise en œuvre et le S & E de l'adaptation aux échelons national et infranational — pour cela, nous employons souvent le terme « [intégration verticale](#) ».

La création et le maintien de ces liens entre les niveaux national et infranational garantit que les réalités locales soient reflétées dans le processus de PNA et que le processus au niveau national permette une adaptation aux niveaux infranationaux, y compris aux niveaux local ou communautaire. Et bien que les priorités puissent être identifiées par le biais d'un processus mené au niveau national, la mise en œuvre de mesures permettant de répondre à ces priorités impliquera inévitablement des acteurs infranationaux tels que les autorités locales et les organisations de la société civile. Sans la participation de ces acteurs, il sera difficile d'atteindre les objectifs d'adaptation à grande échelle.

Comment un processus qui implique souvent la création de plans d'adaptation séparés peut-il également concerner l'intégration de l'adaptation dans la planification du développement et la prise de décision existantes ?

Parce que l'établissement des priorités et la planification sont des étapes importantes en vue de cette intégration. Le processus d'évaluation des vulnérabilités et risques climatiques permet aux pays d'identifier et de prioriser les mesures d'adaptation qui peuvent ensuite être intégrées dans leurs plans et processus de développement. Cela implique souvent l'élaboration d'un plan d'adaptation séparé ; néanmoins, cela ne signifie pas qu'un pays a renoncé à la démarche d'intégration. Au contraire, cela fournit aux parties prenantes une base pour comprendre ce qui doit être fait, ainsi que pourquoi et comment — ce qui consiste à formuler le quoi pour intégrer l'adaptation dans les plans, politiques et budgets.

En même temps, les pays travaillent pour résoudre le pourquoi — en ajustant les procédures et processus gouvernementaux afin d'intégrer les changements climatiques dans la prise de décision pour que l'adaptation fasse partie du quotidien.

Ces deux processus peuvent sembler incompatibles, mais ils peuvent se renforcer mutuellement et se dérouler simultanément. Cela permet aux pays de progresser dans l'identification des priorités d'adaptation et la réponse à celles-ci, tout en ajustant les systèmes et les processus de prise de décision pour que l'adaptation soit un élément central de la démarche de développement d'un pays. Le caractère itératif du processus de PNA permet cela en donnant aux pays la flexibilité d'adopter une approche progressive à l'intégration de l'adaptation au fil du temps.

Directives pour les PNA

Existe-t-il des directives pour le processus de PNA ?

Oui. En 2012, le Groupe d'experts des pays les moins avancés (GEPMA), en tant qu'organe de la CCNUCC chargé d'apporter un soutien aux PMA dans le cadre du processus de PNA, a élaboré des [directives techniques](#) qui décrivent les étapes clés du processus. Tout en reconnaissant que le processus de PNA doit être mené par les pays et être spécifique au contexte, ces directives fournissent une feuille de route permettant aux pays de faire avancer leurs processus de PNA (CCNUCC, 2012). Un éventail de [documents complémentaires](#) proposant des orientations plus ciblées ou plus approfondies sur différents aspects des Directives techniques du GEPMA est également disponible.

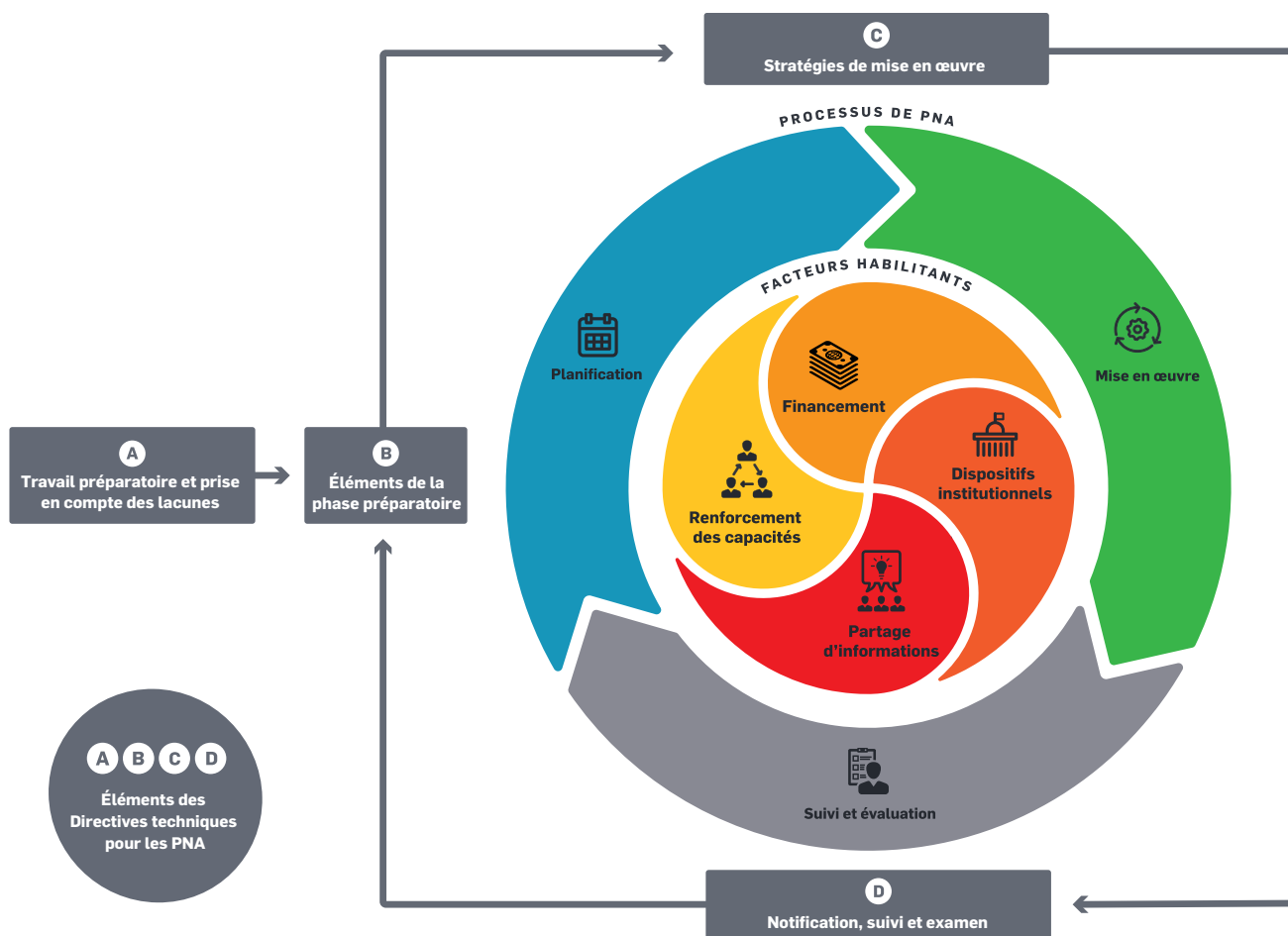
Ces directives techniques du GEPMA correspondent-elles au diagramme du processus de PNA présenté plus haut ?

Oui. Les Directives techniques du GEPMA et le diagramme du processus de PNA décrivent le même processus — en fait, vous pouvez facilement les comparer. Les Directives techniques font état de quatre éléments : A. Travail préparatoire et prise en compte des lacunes ; B. Éléments de la phase préparatoire ; C. Stratégies de mise en œuvre ; et D. Notification, suivi et examen. Sous chaque élément se trouve une série de quatre ou cinq étapes. De manière générale, les éléments A et B correspondent à la « planification », l'élément C à la fois à la « planification » et à la « mise en œuvre » et l'élément D au « S & E » du cycle du processus de PNA.

Qu'est-ce qu'un processus de PNA efficace ?

En s'appuyant sur les décisions de la CCNUCC autour d'une prise de mesures améliorées en matière d'adaptation, le processus de PNA devrait être :

- **Piloté par les pays** : Lorsque ce sont les pays qui décident quelle approche, quel processus et quels livrables sont les mieux adaptés pour identifier leurs priorités d'adaptation et pour y répondre.



- **Réactif en matière de genre :** Lorsque les différences de genre au niveau des besoins et capacités d'adaptation sont reconnues, la participation et l'influence en matière de prise de décision sont équitables, et les avantages découlant des investissements dans l'adaptation sont équitablement accessibles.
- **Participatif et pleinement transparent :** Lorsqu'un large éventail de parties prenantes à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement — notamment les autorités infranationales, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé — peuvent participer au processus de PNA, et le processus lui-même est ouvert, communicatif et responsable.
- **Inclusif vis-à-vis des groupes, communautés et écosystèmes vulnérables :** Pour s'assurer que les investissements dans l'adaptation soient dirigés là où ils sont les plus nécessaires, en reconnaissant la vulnérabilité aigüe des groupes et communautés marginalisés et la nécessité de protéger et de renforcer la résilience des écosystèmes.
- **Multisectoriel :** Lorsque les apports et les engagements de plusieurs secteurs et ministères — pas seulement ceux du ministère de l'environnement — sont obtenus et entretenus, les secteurs sensibles au climat (par ex., l'agriculture, la santé, l'eau et l'assainissement, l'infrastructure), ainsi que les ministères de la planification et des finances, doivent avoir voix au chapitre.

- **Guidé par les meilleures données scientifiques disponibles et, le cas échéant, par les connaissances traditionnelles et autochtones :** C'est-à-dire éclairé par les dernières données et informations validées concernant les risques et vulnérabilités climatiques, avec la reconnaissance qu'il existera des incertitudes et des limites. Cela peut également inclure un appel aux connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales.
- **Permanent :** Un processus mis en place et géré en s'attendant à ce que les risques climatiques et les besoins d'adaptation d'un pays soient évalués de façon continue ; il s'agit d'un processus durable consistant à réexaminer les priorités et à les intégrer dans la prise de décision.
- **Itératif :** En lien avec son côté « permanent », le processus devrait être ajusté et répété afin de prendre en compte de nouvelles données et informations, ainsi que les enseignements tirés et les résultats des étapes et cycles précédents, en vue de son amélioration.
- **Coordonné et évitant les doublons :** Afin que les différentes analyses, consultations et réalisations comprenant un processus de PNA ne répètent pas ce qui a déjà été fait ou ce qui est déjà en cours grâce à d'autres initiatives. En effet, le but est de rassembler les différents efforts d'adaptation afin qu'ils se complètent et qu'ils proposent une formulation plus consolidée et cohérente des priorités d'adaptation d'un pays.

Qu'en est-il du document de PNA — existe-t-il une structure ou une table des matières recommandée, ou d'autres critères précis ?

Il n'existe pas de modèle unique d'un document de plan national d'adaptation. Ce qui importe plus que tout, c'est que les pays élaborent quelque chose de significatif et d'utile selon leurs contextes respectifs.

En termes de **structure**, certains pays peuvent opter pour un seul plan national d'adaptation global ; d'autres peuvent décider que des stratégies/plans d'adaptation sectoriels séparés seraient plus logiques. D'autres encore peuvent faire les deux à la fois — en élaborant un plan global complété par des stratégies/plans sectoriels indépendants. Une fois de plus, il ne peut y avoir d'approche unique — l'équipe de PNA d'un pays doit évaluer ce qui fonctionne le mieux dans le contexte national.

Quant au **contenu**, ce qui importe plus que tout, c'est qu'un pays décrive ses besoins et priorités d'adaptation à moyen et à long terme ainsi que des stratégies permettant d'y répondre. Cela pourrait s'accompagner d'une vision nationale à plus long terme en matière d'adaptation, ainsi que des principes, de l'objectif perçu, de la portée et de la valeur ajoutée de son processus de PNA. Un certain contexte institutionnel pourrait également être fourni, dans lequel les relations entre le processus de PNA et d'autres politiques et plans pertinents sont décrites.

La mesure dans laquelle les pays consacrent des sections de leur(s) document(s) de PNA à un résumé du contexte de risque et de vulnérabilité, aux efforts d'adaptation menés jusqu'alors, aux structures de gouvernance derrière les prises de décisions en matière d'adaptation, ou au processus qui sous-tend l'élaboration du document de PNA – cela est laissé à la discrétion de chaque pays.

Quelle que soit leur structure et quel que soit leur éventail de contenus, les documents de PNA devraient être **stratégiques**. Ils devraient non seulement formuler clairement les priorités nationales en matière d'adaptation, mais également définir la façon dont celles-ci seront accomplies, par qui et selon quel calendrier. Les parties prenantes nationales et les acteurs externes — tels que les partenaires du développement et les investisseurs du secteur privé — devraient considérer un document de PNA comme un guide montrant où les investissements dans l'adaptation sont nécessaires. Dans l'idéal, le document devrait également décrire en quoi consisteront les prochaines étapes du processus de PNA.

Quelle que soit l'approche adoptée, les pays devraient se souvenir que le processus qui a mené à l'élaboration d'un document de PNA est tout aussi important — sinon plus important — que ce qui est finalement publié. Un document n'est pas l'objectif ultime d'un processus de PNA.

En parlant des documents de PNA — quelle est la différence entre une feuille de route de PNA, un cadre de PNA et un document de PNA ?

Le processus de PNA implique souvent l'élaboration de plusieurs documents — pas seulement un plan d'adaptation final ou un ensemble de plans d'adaptation. Parmi ces documents, les plus courants sont :

- **Une feuille de route de PNA**, qui fournit une vue d'ensemble de ce qui doit être réalisé dans le cadre du processus de PNA ; elle énonce les étapes principales, les activités, les rôles et responsabilités, les ressources nécessaires et le calendrier du processus de PNA.
- **Un cadre de PNA**, qui fournit une vision et une structure globales du processus de PNA, y compris une formulation de sa valeur ajoutée. Il décrit le mandat, les objectifs, les principes et la démarche générale du processus de PNA, tout en l'alignant sur le paysage politique plus vaste. Il peut aller jusqu'à l'identification de secteurs et thèmes précis ayant une pertinence particulière dans le contexte national.
- **Un ou plusieurs document(s) de PNA**, un document stratégique (ou un ensemble de documents stratégiques) qui identifie les priorités d'adaptation d'un pays à moyen et à long terme, ainsi que les stratégies pour répondre à ces priorités et pour assurer leur suivi. Ce type de document peut également décrire comment un pays entend intégrer l'adaptation dans ses processus de planification du développement, de prise de décision et de budgétisation.

Une fois qu'un document de PNA final est produit, d'autres documents peuvent être élaborés afin de faire avancer le plan vers la mise en œuvre. Ces documents peuvent inclure des plans de mise en œuvre, des stratégies de mobilisation des ressources, des stratégies de financement, des notes conceptuelles et des propositions de financement.

Questions clés autour des processus de PNA

Qu'est-ce qu'un processus de PNA qui répond aux questions de genre ?

Une des caractéristiques d'un processus de PNA efficace est sa capacité à répondre aux questions de genre. Cela signifie que le processus de PNA encourage activement l'égalité des genres, tout en reconnaissant que le genre recoupe d'autres facteurs socioéconomiques pour influencer la vulnérabilité aux changements climatiques et la capacité d'adaptation.

Une approche au processus de PNA qui répond aux questions de genre tient compte des différences de genre dans les besoins et capacités d'adaptation et garantit une participation équitable en matière de genre dans la prise de décision portant sur l'adaptation. Cela augmente la probabilité que les investissements dans l'adaptation procurent des avantages équitables aux personnes de tous les genres et de tous les groupes sociaux, y compris celles qui sont particulièrement vulnérables.

[Cette boîte à outils](#), élaborée par le Réseau mondial de PNA en collaboration avec le GEPMA et le Comité sur l'adaptation, propose des orientations pratiques relatives à l'adoption d'une approche au processus de PNA qui répond aux questions de genre.

Pourquoi et comment impliquer le secteur privé dans le processus de PNA ?

Bien que les processus de PNA soient dirigés et gérés par les gouvernements nationaux, les acteurs du secteur privé — y compris à la fois les entreprises privées et les financeurs privés — doivent figurer parmi les parties prenantes impliquées dans les processus de PNA compte tenu du rôle majeur qu'ils jouent dans le façonnement des économies et des moyens de subsistance. Dans les pays en développement, les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) [représentent 60 pour cent des emplois](#) et [contribuent en moyenne 50 pour cent du PIB](#). Sans l'implication du secteur privé, l'adaptation ne pourrait pas se dérouler à grande échelle.

Le secteur privé devrait être impliqué tout au long du processus de PNA — au cours de la planification, de la mise en œuvre, et du suivi et évaluation. Mais pour s'impliquer de manière efficace, ces acteurs ont besoin que les gouvernements créent un environnement habilitant pour leur engagement, en supprimant les obstacles (qu'ils soient institutionnels, financiers, réglementaires, informationnels ou de capacité) et en mettant en place des mesures incitatives en faveur de leur engagement. Le partenariat avec les multiplicateurs d'affaires — tels que les chambres de commerce et les associations d'entreprises — peut être un moyen important pour les gouvernements d'atteindre les acteurs du secteur privé.

Le Réseau a publié des [orientations](#) à l'intention des équipes de PNA qui portent sur l'implication du secteur privé dans la planification nationale de l'adaptation.

Comment le processus de PNA est-il lié au Cadre d'action de Sendai pour la Réduction des risques de catastrophe (RRC) ?

Au niveau stratégique, le [Cadre d'action de Sendai](#) reconnaît les changements climatiques comme un moteur des risques de catastrophe et le fait que la réponse aux changements climatiques est également une opportunité pour réduire les risques de catastrophe. En aidant les pays à évaluer le risque climatique et à accroître leur degré de résilience, les processus de PNA peuvent aider les pays à réaliser l'objectif du Cadre d'action de Sendai et rendre la RRC plus résiliente face aux changements climatiques futurs.

Au niveau national, de nombreux processus de PNA prennent en compte la RRC de manière explicite — soit en tant que priorité indépendante, soit en tant que thème transversal — et peuvent donc aider les pays à mettre en œuvre le Cadre d'action de Sendai. À titre d'exemple, l'une des sept Cibles du Cadre d'action de Sendai — la Cible E — consiste à « augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ».

De plus, les différentes étapes et les différents facteurs habilitants du processus de PNA peuvent renforcer les efforts déployés par les pays pour répondre aux quatre Actions prioritaires du Cadre d'action de Sendai, à savoir : 1) comprendre les risques de catastrophe (par ex., à travers des évaluations des vulnérabilités et des risques pour le PNA) ; 2) renforcer la gouvernance des risques de catastrophe (par ex., par le biais de meilleurs dispositifs institutionnels liant la RRC et l'adaptation) ; 3) le financement (en attirant davantage d'investissements vers les priorités d'adaptation qui se chevauchent avec la RRC) ; et 4) renforcer l'état de préparation aux catastrophes (en appelant à ce que le PNA comprenne une meilleure préparation aux catastrophes et davantage de mesures de réponse).

Les PNA et l'Accord de Paris

Les PNA sont-ils l'équivalent en termes d'adaptation des Contributions déterminées au niveau national (CDN) ?

Non. Les CDN sont des promesses faites par les pays vers la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Plus précisément, elles comprennent les cibles, politiques et actions qui seront poursuivies par un pays pour limiter l'augmentation mondiale de la température et, le cas échéant, pour s'adapter aux changements climatiques. Les informations portant sur les efforts d'atténuation d'un pays sont obligatoires, tandis que celles liées à l'adaptation sont facultatives. Néanmoins, environ [75 pour cent des pays qui ont soumis des CDN ont choisi d'y inclure des mesures d'adaptation](#).

Les PNA et le processus de PNA, en revanche, sont antérieurs à l'Accord de Paris et ont été établis dans un but différent. Le processus de PNA se concentre sur les pays et leurs efforts entrepris dans l'identification, la réponse et l'examen de leurs priorités d'adaptation en même temps que leur travail pour intégrer l'adaptation dans leurs appareils de décision en matière de développement. Les objectifs et les priorités identifiés par le biais du processus de PNA d'un pays

peuvent tout à fait être inclus dans sa CDN, et le processus de PNA lui-même peut être un moyen d'opérationnaliser les engagements en matière d'adaptation qui apparaissent dans la CDN. En effet, les PNA et les CDN peuvent se renforcer mutuellement (voir ci-dessous).

Les PNA font-ils partie de l'Accord de Paris ?

Oui. L'article 7 de l'Accord de Paris est consacré à l'adaptation. Son paragraphe 9 précise que « chaque Partie entreprend, selon qu'il convient, des processus de planification de l'adaptation et met en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles ». Ce paragraphe est le seul de l'article 7 qui oblige les pays à passer aux actes, ce qui rend le processus de PNA indispensable pour répondre aux objectifs de l'Accord de Paris.

Alors comment le processus de PNA est-il lié aux CDN ?

Les liens entre les processus de PNA et de CDN dépendent en grande partie du calendrier et/ou du séquençage. Un pays qui a déjà un processus de PNA en cours peut s'en inspirer pour définir les objectifs, politiques et mesures d'adaptation à inclure dans une CDN. De même, le processus de PNA propose un instrument pour la mise en œuvre des engagements en matière d'adaptation inclus dans une CDN. Comme les CDN sont mises à jour tous les cinq ans, les pays peuvent potentiellement utiliser le cycle des CDN pour réexaminer régulièrement les priorités incluses dans le PNA, le cas échéant.

Un pays ne disposant pas encore d'un processus de PNA en cours peut choisir d'inclure un engagement d'en démarrer un dans le cadre de sa CDN, ainsi qu'une vision globale et un cadre général en matière d'adaptation. Dans la mesure où les CDN sont des promesses formulées auprès de tiers, la composante d'adaptation des CDN peut contribuer à augmenter la visibilité du processus de PNA et à recueillir un soutien supplémentaire pour celui-ci.

Idéalement, le processus de PNA et la composante d'adaptation d'une CDN seront alignés afin qu'ils expriment les mêmes objectifs, qu'ils soient éclairés par les mêmes ensembles de données et les mêmes analyses et qu'ils soient suivis à l'aide des mêmes métriques.

Résumé

Pourquoi est-il important que les pays s'impliquent dans les processus de PNA ?

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les pays devraient s'impliquer dans le processus de PNA. Voici quelques-unes des raisons les plus importantes :

Premièrement, cela peut améliorer les pratiques et les résultats en matière de développement. Les processus de PNA visent à améliorer les procédés gouvernementaux standards ainsi que la prise de décision ; ils intègrent les risques climatiques et les mesures d'adaptation prioritaires dans les plans et budgets de développement, orientant ainsi les investissements vers des solutions résilientes. Ce faisant, les processus de PNA peuvent à terme

contribuer à ajuster les voies de développement des pays afin de minimiser les vulnérabilités et permettre une prospérité face aux changements climatiques.

Deuxièmement, le processus de PNA peut aider les pays à mieux accéder et utiliser les financements en faveur de l'adaptation. À l'échelle mondiale, les engagements en faveur du financement de l'adaptation sont en augmentation. Le fait de disposer d'un processus de PNA déjà en place démontre que les pays connaissent clairement leurs priorités quant à l'utilisation de ce financement, et qu'ils ont investi dans les institutions et pratiques nécessaires pour canaliser ce financement et l'utiliser de manière efficace.

Troisièmement, il aide les pays à mettre en œuvre l'Accord de Paris. En vertu de l'article 7 de cet Accord, il est convenu que chaque pays « entreprend [...] des processus de planification de l'adaptation et met en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles ». En outre, [la plupart des pays](#) ont choisi d'inclure des engagements en matière d'adaptation dans leurs [Contributions déterminées au niveau national \(CDN\)](#), qui énumèrent les actions qu'un pays entreprendra afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Les pays peuvent aussi utiliser leur processus et/ou leurs documents de PNA afin d'élaborer et/ou de soumettre une [communication sur l'adaptation](#) et préparer la section de leur [rapport biennal de transparence](#) portant sur l'adaptation, si tel est leur choix.

Quatrièmement, le processus de PNA peut susciter des progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), qui a mis en place les ODD, a renforcé la nécessité de prendre des mesures en faveur de l'adaptation, à la fois [comme objectif en soi](#) et comme moyen d'atteindre d'autres objectifs dans des domaines tels que la sécurité alimentaire et l'eau. Le processus de PNA permet d'opérationnaliser ces objectifs mondiaux.

Cinquièmement, il peut contribuer à favoriser les progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (RRC). En aidant les pays à comprendre la notion du risque et à renforcer leur résilience, le processus de PNA peut aider à atteindre l'objectif de Sendai. Plus précisément, les processus de PNA qui prennent en compte la RRC de manière explicite — soit en tant que priorité indépendante, soit en tant que thème transversal — peuvent aider les pays à atteindre les Cibles et à répondre aux Actions prioritaires de ce Cadre d'action.

Où puis-je trouver des renseignements complémentaires ?

Pour en savoir plus sur le processus de PNA, veuillez consulter le site Internet [NAP Central](#) de la CCNUCC ainsi que notre propre [bibliothèque de ressources](#).

LECTURES SUPPLÉMENTAIRES

CCNUCC. (2010). *Les accords de Cancún : Résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Décision 1/CP.16)*. Récupéré de <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2010/cop16/fre/07a01f.pdf>

CCNUCC. (2012). *Plans nationaux d'adaptation : Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation. Groupe d'experts des PMA, décembre 2012*. Récupéré de https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/naptechguidelines_french_high_res.pdf

CCNUCC. (2015). *Accord de Paris*. Récupéré de https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

CCNUCC. (2017). *National Adaptation Programmes of Action*. Récupéré de <https://unfccc.int/topics/resilience/workstreams/national-adaptation-programmes-of-action/introduction>

Communauté de l'adaptation. (2018). *Tool for assessing adaptation in the NDCs (TAAN): Quick facts*. Récupéré de <https://www.adaptationcommunity.net/nap-ndc/tool-assessing-adaptation-ndcs-taan/taan/>



**Réseau
mondial
de PNA**

**Coordination pour un développement
résilient au changement climatique**

www.napglobalnetwork.org

info@napglobalnetwork.org

 [@NAP_Network](https://twitter.com/NAP_Network)

 [@NAPGlobalNetwork](https://www.facebook.com/NAPGlobalNetwork)

Photo: 2016CIAT/NeilPalmer

Financial support provided by:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :

Canada



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development



IISD
International Institute for
Sustainable Development